

LE « MANUSCRIT CLANDESTIN » DE LA CORRESPONDANCE
ENTRE VOLTAIRE ET FRÉDÉRIC II (1758)
ITINÉRAIRE D'UNE COPIE ET CONTRAINTE ÉDITORIALE

Daniel Droixhe
Université de Liège

Bruno Demoulin a publié en 2003 dans les *Cahiers Voltaire* des « Documents inédits sur un manuscrit clandestin de la correspondance entre Voltaire et Frédéric II (1758)¹ ». La pièce principale de ces documents est constituée d'une lettre du 29 juillet 1758 écrite par Jacques-Abraham Durand d'Aubigny, ministre plénipotentiaire de France pour la principauté de Liège, à l'abbé de Bernis, secrétaire d'État. Ce courrier, retrouvé aux Archives du Ministère français des Affaires étrangères, avait été publié dès le XIX^e siècle et fut repris par Th. Besterman dans la correspondance du philosophe². Il n'est pas inutile d'en rappeler les lignes suivantes.

[...] Je ne dois point négliger de vous dire qu'il est venu dans cette ville un nommé Vaugé, employé des vivres de L'armée du Roy, lequel est actuellement à Cologne ; qu'il y a fait voir un manuscrit qui pourroit faire six volumes in 12 d'impression, contenant les Lettres particulières du Roy de Prusse à m. de Voltaire, et les réponses de ce dernier. La personne qui a parcouru ce manuscrit, et qui est en état d'en juger, m'a dit qu'il contenoit des choses précieuses sur les affaires générales, et qu'elle en avoit offert mille louis ; qu'ayant Demandé à celui, qui L'avoit par où, et comment il se L'étoit procuré, qu'il Luy avoit dit que, m. de Voltaire, confiant à mad^e Du Chatelet, toutes les lettres qu'il Recevoit du Roy de Prusse, et Les Réponses qu'il y faisoit, cette Dame en tiroit des copies ; que c'était ces copies qui Luy avoient été vendües après sa mort par un de ses valets de Chambre qui les avoit enlevées pour Lors.

- ¹ *Cahiers Voltaire. Revue annuelle de la Société Voltaire*, 2 (2003), p. 109-112. Je remercie vivement Madame Christiane Mervaud de la relecture du présent article.
- ² *Correspondance politique de Liège*, Paris, Archives du Ministère des Affaires étrangères, vol. 52, f. 257-257b ; L. H. S. [?], « La correspondance de Voltaire », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 mai 1895, col. 524-525 ; Voltaire, *Correspondance*, D 7808.

Dans son livre sur *Voltaire et Frédéric II*³, Christiane Mervaud a mis en évidence la possession d'un tel recueil par le « nommé Vaugé », ou plus exactement Vauger. Besterman l'identifie avec Jean Vauger, « qui mourut à Paris en 1764 et qui était “entrepreneur des armées de France en Espagne” ». Celui-ci écrit dès le mois d'août 1755 à Jean-Nicolas Douville, conseiller du roi au présidial d'Abbeville, qu'il détient « ce qu'on peut appeler un véritable trésor » (D 6429). Il a rassemblé de nombreuses pièces de Voltaire « inconnues au public », qui forment « 6 petits volumes ». Il précise : « Ce que j'ai de plus précieux c'est le commerce suivi entre le roi de Prusse et notre poète ». Cette lettre figure dans les archives de Suard, lequel ajoute qu'à la mort de Vauger, l'ami d'Argental « parvint à arrêter la correspondance du roi de Prusse », « qu'il avait distraite de la succession ».

268

Dans sa lettre de 1755, le collectionneur écrivait : « Je ne puis vous envoyer la liste des pièces que j'ai de m. de Voltaire » : « elle serait trop longue à faire ». Il s'y résolut néanmoins : on sait que Besterman a reproduit sous l'appendice D 161 de la correspondance les *Listes des écrits de Voltaire établies par Vauger, 1757-1785*⁴. On y remarque, parmi une première série de pièces, de nombreux morceaux adressés à M^{me} du Châtelet, ce qui rend vraisemblable l'origine du recueil Frédéricien tel qu'il fut présenté à Liège en 1758. S. Menant, à propos de la pièce intitulée *À M^{me} la marquise du Châtelet, faisant une collation sur une montagne*, émet l'hypothèse selon laquelle le recueil auquel renvoie cette liste serait identique à celui dont Grimm fait état lorsqu'il publie en 1761 dans la *Correspondance littéraire* des pièces adressées à la marquise⁵.

Si l'on suit le scénario mentionné par Vauger à Liège, le « valet de chambre » incriminé est certainement Louis Lafond. À la demande de M^{me} Denis, le commissaire de Rochebrune et d'Hémery perquisitionnèrent en avril 1751 chez ce Toulousain « de cinquante ans ou environ », « cy devant Valet de chambre de defunte Madame la Marquise du Chastelet de Lomont » (D. app. 109). Ils y découvrirent un « manuscrit Infolio couvert d'un carton Intitulé sur le premier feuillet recto Lettres du Prince royal de Prusse à m. de Voltaire avec toutes les réponses ledit manuscrit contenant trois cent soixante cinq pages écrites avec une table qui se trouve ensuite ». Tout ceci paraît corroborer le récit de Vauger en ce qui concerne l'origine du recueil « clandestin ». Mais Lafond déclare, lors de la visite de la police, que « ledit Manuscrit » lui a « été presté par le sieur de Longchamps », autre personnage proche de Voltaire,

³ Ch. Mervaud, *Voltaire et Frédéric II. Une dramaturgie des Lumières, 1736-1778*, SVEC, 234 (1985), p. 503.

⁴ T. 18, p. 505-509.

⁵ *OCV*, t. 14, p. 514-516.

puisqu'il fut, écrit M^{me} Denis, son valet et « copiste ordinaire » (D 4449). Le jour même de la visite à Lafond, Rochebrune et d'Hémery se transportent donc chez Sébastien Longchamps, « âgé de trente trois ans », « Marchand de Cartes de géographie ». Dans sa boutique de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la « place des Victoires », ils trouveront des manuscrits de la *Rome sauvée*. Longchamps confirmera les dires de son aîné dans une lettre adressée un an plus tard au philosophe pour le supplier de pardonner un « égarement » dans lequel l'avaient entraîné les « conseils pernicieux » du comparse qui lui a fait perdre son « innocence » (D 4854). Il y proteste qu'il n'a soustrait aucun livre de la bibliothèque de Voltaire à Paris, et ajoute :

J'avois seulement porté chez Lafond un manuscrit contenant un recueil de Lettres du Roy de Prusse que nous Lisions ensemble, dont on n'a point tiré de copie, n'y fait aucun usage et qui a été remis à m^{de} votre nièce après la visite qu'on a fait chez luy et chez moi...

Bref, le « manuscrit clandestin » présenté à Liège devait plutôt provenir directement de la bibliothèque de Voltaire, bien que son « copiste ordinaire » prétende encore, dans la lettre de repentir : « J'ay réparé ma faute autant qu'il étoit possible de le faire en brûlant toutes les copies que j'avois tiré de vos ouvrages, et dont je n'avois fait aucun usage... ». Ces protestations répétées sont peu convaincantes, chez un professionnel de la reproduction.

Quant à Vauger, il pouvait, en 1758, ne plus avoir une idée très nette de la manière dont on s'était procuré en 1751 la correspondance fédéricienne. En tout état de cause, les précieux procès-verbaux de Rochebrune et d'Hémery apportent le témoignage d'un in-folio de « trois cent soixante cinq pages » qui était bien de nature à alimenter les « six volumes in 12 » prévus par Vauger. Celui-ci, par sa fonction, avait des contacts avec le pays de Liège, qui, en dépit de sa traditionnelle neutralité, servait d'entrepôt et de lieu de ravitaillement aux armées françaises engagées dans la guerre de Sept Ans. La question qui se pose maintenant est double. Quelle pouvait donc être la personne qui, à Liège, « a parcouru ce manuscrit » et « qui est en état d'en juger » ? Et pourquoi, malgré la proposition d'en offrir « mille louis » en raison des « choses précieuses » qu'il contenait, le marché n'a-t-il apparemment pas été conclu ?

Deux personnalités se distinguant à Liège dans le monde littéraire et le marché du livre, en 1758, paraissent susceptibles d'avoir apporté un avis d'expert. La première domine la production typographique et montre des ressources, à la fois intellectuelles et financières, autorisant l'acquisition d'un manuscrit inédit de Voltaire. Jean-François Bassompierre, écrit B. Demoulin, s'était jusqu'alors intéressé « avec modestie » à « l'édition voltairienne avant de se lancer dans ce

domaine avec plus d'audace à partir de 1759 ». C'est ne guère tenir compte des entreprises clandestines que tendent à lui imputer les recherches récentes de bibliographie matérielle, d'une part, et les témoignages ou suppositions de la police parisienne elle-même. N'a-t-on pas proposé d'attribuer à l'imprimeur de la rue Neuvice la contrefaçon de l'*École de la volupté* de La Mettrie, voire l'original du *Code de la nature* de Morelly, avant l'époque envisagée ici⁶? Bassompierre aurait-il négligé de reproduire un texte du roi des philosophes ? Mais par ailleurs, aurait-il, en cas d'achat du recueil proposé par Vauger, laissé dormir un tel « trésor » sans l'imprimer ? Ce n'était pas le genre de la maison.

L'autre personnalité qu'a pu solliciter Vauger est évidemment Pierre Rousseau, qui publiait à Liège depuis janvier 1756 le *Journal encyclopédique*⁷. Un élément décisif indique que Rousseau fut en tout cas informé de l'offre de Vauger – et suggère qu'il fut « la personne qui a parcouru ce manuscrit, et qui est en état d'en juger ». L'information communiquée par Durand d'Aubigny date du 29 juillet. Le numéro du 1^{er} juillet du *Journal encyclopédique* publiait trois lettres inédites de Voltaire accompagnées d'une note⁸.

Tout ce qui sort de la plume de M. Voltaire est si précieux, que nous croirons toujours servir utilement le public, quand nous lui présenterons quelque morceau échappé à cet illustre Ecrivain. Cet heureux génie qu'il a reçu de la nature, laisse sur tous les objets qu'il traite, quelques traces du feu divin qui l'anime.

La suite insistait sur le fait que l'œuvre de Voltaire ne se limitait pas aux « nombreux ouvrages qu'il a donnés au public, et où il sembleroit qu'est renfermé tout l'esprit qu'un mortel peut avoir ». L'auteur ne bornait pas son « génie », en particulier, à cette « multitude de monumens historiques, qui joints à ceux dont il nous a déjà enrichis, feront douter aux siècles à venir si les François doivent le céder aux Grecs et aux Latins dans le genre historique ». Ces ouvrages « ne sont pas, à beaucoup près, tous ceux qu'il a enfantés » : « Nous savons de bonne main qu'on pourroit faire un recueil de 6 volumes de diverses pieces tant en prose qu'en vers qui ont coulé de la veine féconde de cet illustre Auteur ». Et le journaliste d'offrir aux lecteurs ces trois lettres, « qui

6 Voir P.-P. Gossiaux, *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège. Catalogue de l'exposition*, Bruxelles, Bibl. royale Albert I^{er}, 1983, p. 118-120 ; D. Droixhe, « Voici un livre qu'on dit imprimé à Liège : *Le Code de la nature* de Morelly », *RHLF*, 96/5, 1996, p. 943-965 ; *Id.*, *Une histoire des Lumières au pays de Liège. Livre, idées, société*, Éditions de l'Université de Liège, sous presse.

7 Cf. R. Mortier, « Le siècle des Lumières aux pays de Liège, de Namur et de Hainaut », dans R. Lejeune et J. Stiennon (dir.), *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres - arts - culture*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1978, t. II, p. 75-101.

8 *Journal encyclopédique*, 1758, V, 1, 1^{er} juillet, p. 113 sqq.

par leur style léger et aisé décèlent aux connoisseurs leur véritable auteur », « en attendant qu'il nous tombe sous la main quelqu'un de ces écrits ». Il est clair que les « 6 volumes » évoqués ici renvoient aux « 6 petits volumes » dont Vauger faisait état en 1755 auprès du conseiller Douville et aux « six volumes in 12 » que « pourrait faire » le manuscrit proposé à Liège. Celui-ci se présente comme voué à la correspondance avec le roi de Prusse, mais cette dernière est donnée, en 1755, comme la partie la « plus précieuse » du recueil et le *Journal* mentionne dans le même sens – quelque peu élargi – « diverses pièces tant en prose qu'en vers ».

Comment ne pas imaginer que les trois lettres publiées par Pierre Rousseau constituent en quelque sorte un échantillon de ce qui lui était soumis ? Deux d'entre elles offrent du reste un rapport avec le roi de Prusse. Un courrier adressé au marquis d'Adhémar, que l'on suppose daté de février 1758, tend à maintenir ou restaurer les meilleures relations possibles avec le souverain, à travers celles que Voltaire entretient avec sa sœur, la margrave de Bayreuth, à la cour de laquelle le marquis fait office de grand-maître (D 7836). Cette lettre mêle en effet prose et vers. Une autre, datée du 8 janvier, évoquait l'état des rapports entre Voltaire et Frédéric à l'intention de Claude-Étienne Darget, familier du roi et « ancien compagnon de Potsdam » (D 7565). L'échange s'inscrit donc dans l'histoire des variations du sentiment dont Ch. Mervaud a si vivement raconté la chronique⁹. Celui qui, à Liège, avait apprécié un document jugé contenir « des choses précieuses sur les affaires générales » ne s'était pas trompé, puisque la lettre à Darget, par ses considérations sur le déroulement de la guerre, embarrassera Voltaire au point qu'il adressera au « journaliste encyclopédique » qui l'a publiée une verte remontrance, bientôt tempérée par la nécessité de se concilier le pouvoir médiatique que représente le périodique liégeois.

Une information précise a pu décider Pierre Rousseau à renoncer à la transaction proposée par Vauger. En écrivant à l'abbé de Bernis, Durand d'Aubigny proposait à celui-ci de se porter acquéreur. Mais à l'abbé répondit le 22 août, ainsi que nous l'apprend Besterman : « Comme je ne crois pas que la correspondance du roi de Prusse avec M. de Voltaire soit assez intéressante pour donner mille louis d'or du manuscrit, nous croyons devoir le laisser à la personne qui veut remettre cette somme ». Cette « personne » était en contact régulier avec Durand d'Aubigny, qui, joignant à ses fonctions celles d'informateur littéraire, envoyait très ponctuellement le *Journal encyclopédique* aux autorités de Paris, comme le montre sa correspondance conservée aux

⁹ Voir, pour d'autres détails sur ces lettres et leur édition, notre « Voltaire et les débuts du *Journal encyclopédique*. Une collaboration médiatique sous contrôle », à paraître.

archives de la Bastille. Estimé d'un côté insuffisamment « intéressant », le recueil de Vauger – qu'il promenait de ville en ville depuis des années en demandant assez cher – pouvait en outre s'avérer frauduleux. Voltaire avait mis Pierre Rousseau en garde contre ce type de manuscrit, quand parut le *Portefeuille trouvé*, compilation publiée en 1757 sous la fausse adresse de Genève. L'ouvrage offrait en deux volumes une compilation de textes de Voltaire mêlés à d'autres de Regnard, Crébillon, Fontenelle, Boudier, etc. Pierre Rousseau en donna un compte rendu, avec extraits, dans la livraison de mars 1757, mais Voltaire, sans doute informé peu auparavant de l'intention du « journaliste encyclopédique », lui écrivait le 24 février (D 7172) :

272

À l'égard de ce *portefeuille trouvé* c'est une rapsodie qu'un libraire affamé nommé Duchene vend à Paris sous mon nom. C'est un nouveau brigandage de la librairie. On me mande que les trois quarts de ce recueil sont composez de pieces aux quelles je n'ay nulle part, et que le reste est pillé des éditions de mes ouvrages et entièrement défiguré.

Fallait-il irriter davantage le philosophe en prenant le risque de publier, même sous l'anonymat, le recueil Vauger ? La réaction de Voltaire à la publication de la lettre à Darget (D 7565) rappelait de manière cuisante Pierre Rousseau à la réserve. Mieux valait abandonner ce genre d'entreprise à une tête brûlée comme Bassompierre, lequel procurait précisément, dès 1757, une contrefaçon du *Portefeuille trouvé* que le catalogue Voltaire de la Bibliothèque nationale de France donne comme se présentant sous une « adresse factice », celle de « Genève, les Libraires associés » (n° 393). L'ornementation typographique en atteste sans aucun doute possible l'origine liégeoise¹⁰.

Cette contrefaçon ajoute peut-être à l'histoire du « manuscrit perdu » un élément relevant de la politique éditoriale. Bassompierre y renonce à reproduire la correspondance de Voltaire, se bornant pour l'essentiel à l'œuvre poétique. Il ne faisait en somme que suivre en cela son original. Celui-ci donne la *Lettre à Mr. de la Roque*, 1736 parce qu'elle comporte un morceau qui transpose légèrement un passage du *Temple du goût*¹¹. D'une lettre de Voltaire à Jean-Marie-François du Parc, marquis de Locmaria, datée de Bruxelles du 17 juillet 1741, le *Portefeuille* garde les *Vers pour mettre au bas du portrait de Monsieur de Maupertuis*¹². Bassompierre ira jusqu'à négliger deux lettres à Frédéric II qui figuraient dans son modèle, lequel en fournit l'édition originale, ainsi que

¹⁰ Voir « La contrefaçon Bassompierre du voltairien *Portefeuille trouvé* (1757) : description bibliographique et ornementation », à paraître.

¹¹ D 1009, n. 1 ; orig. t. I, p. 26-27 ; éd. Bass., p. 17-18.

¹² D 2513. On notera que la lettre entière paraît dans l'édition de Kehl (t. 53, p. 388-389), selon Besterman.

le note Ch. Mervaud. Le philosophe ne se définit-il pas d'abord, ainsi que l'écrivait Vauger dans sa lettre au conseiller Douville, comme « notre poète » ? Aussi a-t-on soin, ici et là, de préciser que le « trésor » dérobé aux copies de la marquise du Châtelet ou au secrétaire de Voltaire mêle prose et vers.

Bassompierre sera-t-il davantage sensible à la valeur propre de la correspondance quand il contrefera de 1760 à 1763 les *Œuvres mêlées du philosophe de Sans-Souci*¹³ ? Il y reproduira de nombreux échanges entre le roi de Prusse et Voltaire, parus dans l'édition officielle des œuvres de Frédéric, en 1760. De manière significative, le préfacier des *Œuvres* écrivait au tome II :

Les lettres de Mr. de Voltaire, que j'ai ajoutées à la fin, expliquent plusieurs circonstances qui entrent dans l'Histoire du Génie sublime auquel elles sont adressées. C'est pourquoi je n'ai point fait difficulté de les y annexer, dans l'espérance qu'elles seront lues avec plaisir.

Ces lignes seront reprises au tome III de la contrefaçon liégeoise.

Une dernière raison, plus prosaïque, a pu incliner Pierre Rousseau à renoncer à la publication du manuscrit. Sa capacité de production paraît quelque peu limitée, si l'on en juge par les éditions clandestines que lui attribue à juste titre Garrigues de Froment dans son *Éloge historique du Journal encyclopédique* :

[...] vous avez employé votre Imprimerie à réimprimer l'*Esprit*, le *Candide*, satire très-dangereuse contre la sagesse de la Providence divine ; les *Lectures amusantes, ou Mœurs du siècle* ; l'*Histoire des Grecs ou de ceux qui redressent la fortune dans le Jeu* ; le *Tableau du siècle* ; *Paraphrase de M. de Voltaire sur l'Ecclesiaste* ; le *Jugement du tribunal de l'Inconfiance*, et autres petites brochures ou feuilles volantes¹⁴.

Les *Lectures amusantes*, qui contiennent *Zadig* et *Le Monde comme il va*, parues en 1759 sous l'adresse de « Dessaint », semblent en effet sortir des presses du journal, comme le *Jugement du tribunal de l'Inconfiance* à propos de l'attentat contre le roi de Portugal, paru sous l'adresse de « Londres » la même année, ou l'*Histoire des Grecs* d'Ange Goudar en 1758, sous l'adresse de « Nourse » et du Liégeois Dessain¹⁵. Il s'agit là d'impressions de dimensions réduites. Pierre

13 « Une contrefaçon liégeoise des *Œuvres du philosophe de Sans-Souci* », dans R. Bach, R. Desné, G. Hassler (dir.), *Formen der Aufklärung und ihrer Rezeption-Festschrift zum 70. Geburtstag v. Ulrich Ricken*, Tübingen, Stauffenburg Verlag, 1999, p. 161-189.

14 Paris, l'Imprimeur, 1760, p. 41.

15 J. Vercruyse, « Quelques éditions liégeoises de Voltaire peu connues », *Livres et Lumières au pays de Liège*, Liège, Desoer, 1980, p. 173-188 ; D. Droixhe, « Signatures clandestines et autres essais sur les contrefaçons de Liège et de Maastricht au XVIII^e siècle », *SVEC* 2001:10, p. 49-198.

Rousseau fait appel au Liégeois Kints quand l'actualité le pousse à faire exécuter en sous-traitance une contrefaçon De l'*Esprit*¹⁶. Le matériel typographique, monopolisé par le *Journal*, a aussi ses raisons que l'enthousiasme philosophique ne peut connaître, quand celui-ci s'arrime à une tâche de propagande aussi absorbante – pour l'esprit comme pour la casse.

¹⁶ D. Smith, *Bibliography of the writings of Helvétius*, Ferney-Voltaire, 2001, p. 141-146.